Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_104_DLB-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Eliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

Absents excusés :

- M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 30
  - Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°7
(2026/7/104) – ECHANGE DE TERRAINS SITUES A TREBRAT ET A L'OUEST DE KERFALHER
RAPPORTEUR : ANDRE BELLEGUIC

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
15 VIE TERRESTRE	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les actes de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

M. Francis LE FEVRE, agriculteur, souhaite acquérir deux portions de terrains non cadastrés qui coupent des parcelles lui appartenant, exploitées par la Métairie de Kerfalher. Ces portions de terrains correspondent à d'anciens chemins communaux qui n'ont plus de réalité physique, à savoir :

- Une portion de chemin à l'ouest de Kerfalher, d'environ 2 030 m²,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_104_DLB-DE

- Et une portion de chemin, d'environ 475 m², située à Trebrat.

Par délibération n°2020/7/122 du 22 octobre 2020, le conseil municipal a déjà constaté la désaffectation matérielle de ces deux chemins et a prononcé leur déclassement du domaine public.

En échange, M. Francis LE FEVRE a accepté de céder à la commune une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 6 lui appartenant, située à l'ouest de Kerfalher. Cette parcelle est classée au Plan Local d'Urbanisme pour la majeure partie en zone agricole (A) et pour une petite partie en zone naturelle (N). Ce terrain comprend également un emplacement réservé n° 2.11 pour la réalisation d'une « *liaison douce de Lézélannec à Lescran* ».

L'emprise concernée par cette cession correspondrait à environ 1 100 m² (la parcelle totale présentant une superficie de 26 523 m²).

L'acquisition de cette emprise par la commune permettra d'aménager, à terme, un cheminement doux qui reliera Kérozer à Lézélannec.

Il convient d'accepter l'échange de terrains avec M. Francis LE FEVRE, qui sera réalisé sans soulte.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°2020/7/122 du 22 octobre 2020 constatant la désaffectation matérielle de la portion du chemin communal et procédant son déclassement du domaine public,

VU l'avis des Domaines du 16 juin 2026,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir une partie du terrain appartenant à M. LE FEVRE, en vue d'y aménager un cheminement doux qui reliera Kérozer à Lézélannec,

CONSIDERANT l'intérêt de céder en échange à M. Francis LE FEVRE une portion d'un ancien chemin qui n'a plus de réalité physique et qui coupe des parcelles qui lui appartiennent,

CONSIDERANT que cette portion d'ancien chemin communal a préalablement été déclassée du domaine public communal,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Urbanisme, travaux, cadre de vie, transitions, mobilités et tranquillité publique »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : DECIDE de céder à M. Francis LE FEVRE, les deux portions d'anciens chemins communaux telles que représentées sur le plan ci-après, d'une superficie approximative de 2 030 m² (à l'ouest de Kerfalher) et de 475 m² (à Trebrat).

Article 2 : ACCEPTE en échange d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 6 appartenant à M. Francis LE FEVRE, pour une emprise d'environ 1 100 m², telle que représentée sur le plan ci-après.

Article 3 : PRECISE que l'échange de terrains sera réalisé sans soulte.

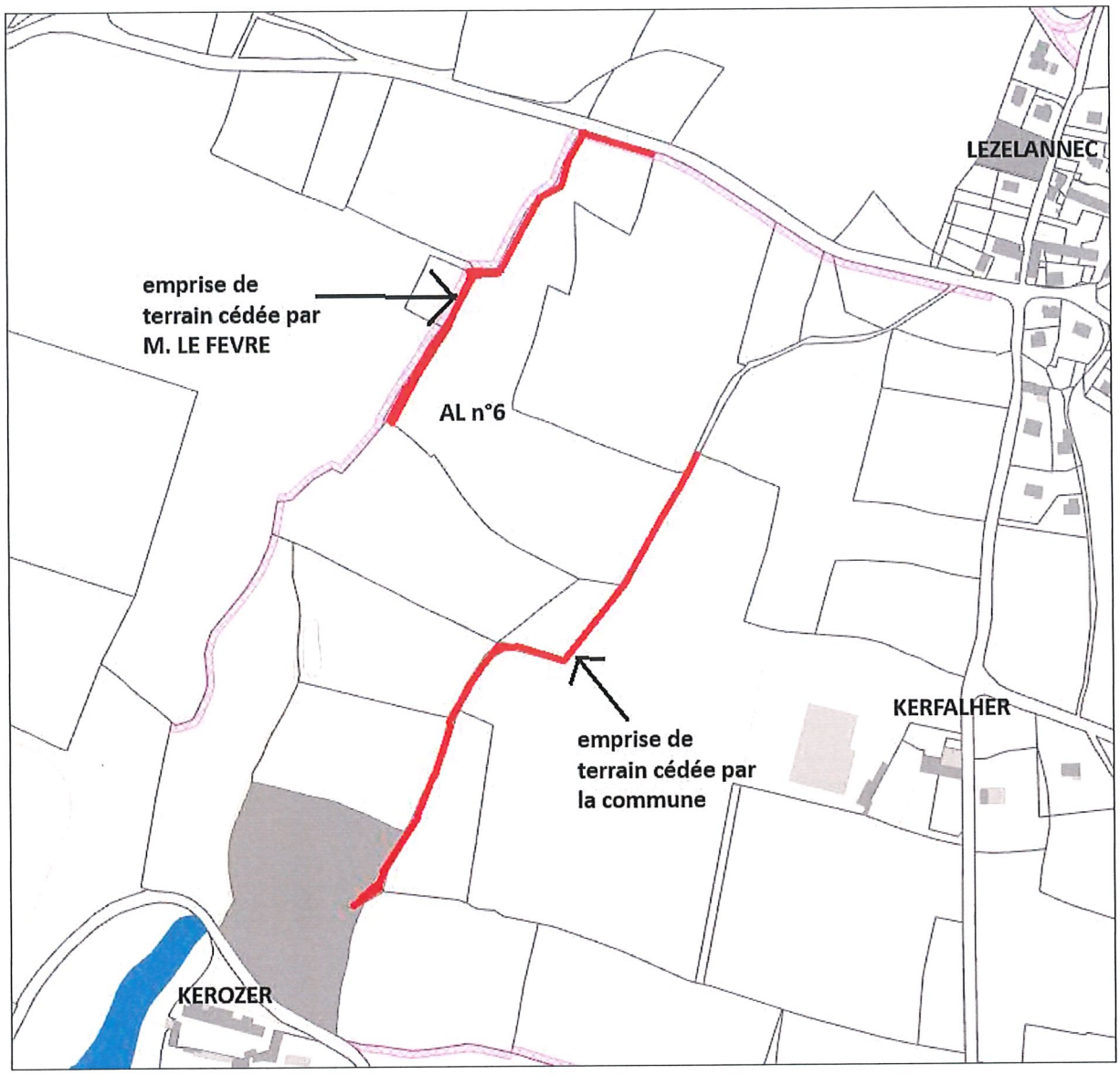
Article 4 : PRECISE que les superficies définitives des terrains échangés seront définitivement connues après intervention d'un géomètre, dont les frais seront à la charge de la commune.

Article 5 : PRECISE qu'un ou plusieurs notaires seront chargés de la rédaction de l'acte authentique, dont les frais seront à la charge de la commune.

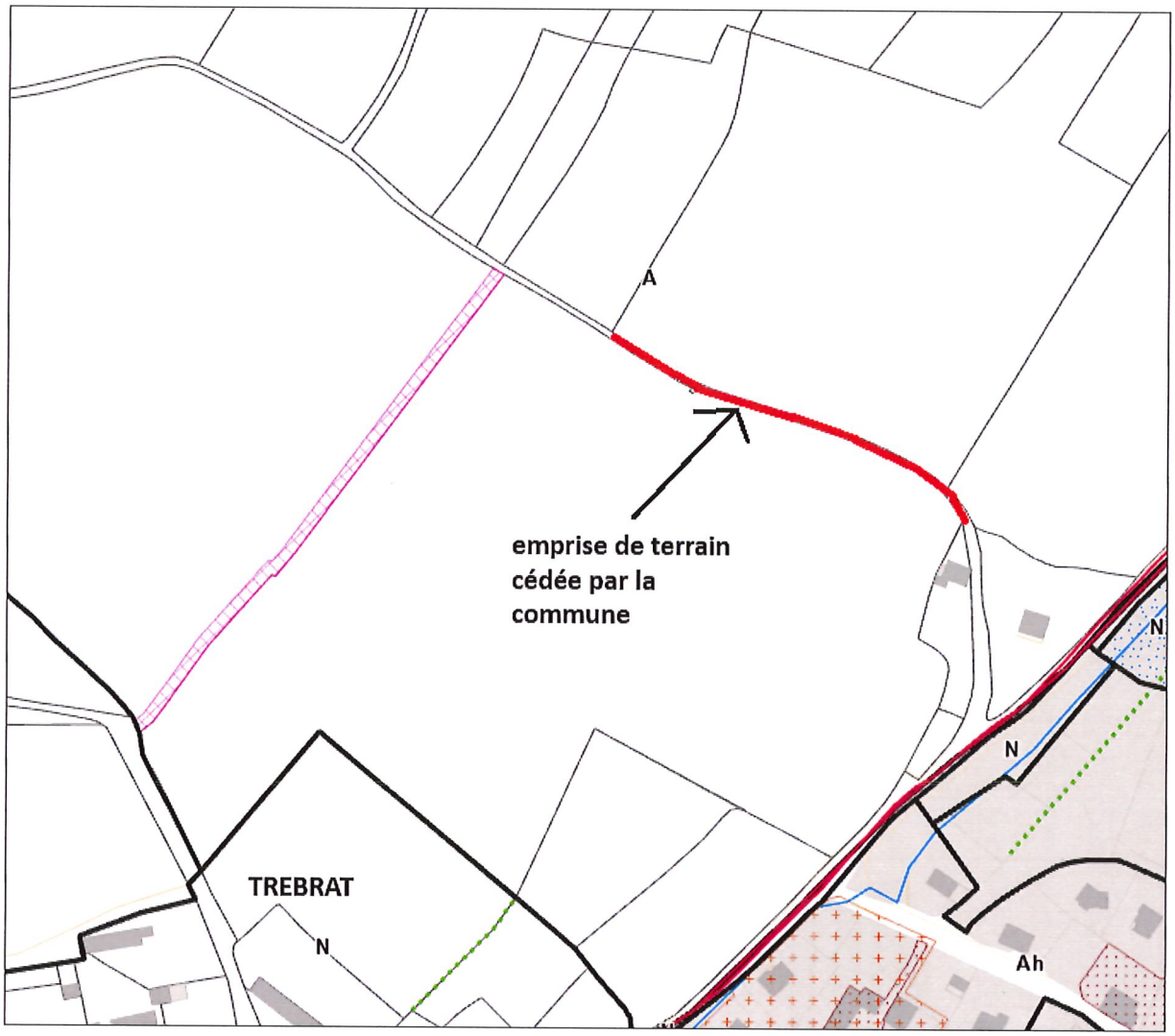
Article 6 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_104_DLB-DE

PLANS



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_104_DLB-DE



Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 1er octobre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Alice BOURET

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890